

African Higher Education Leaders' Compact on Safeguarding Children and Young People

Preamble

We, the leaders of higher education institutions in Africa, reaffirm our commitment to the dignity, rights, safety and wellbeing of all children and young people who interact with our institutions including through education, research, outreach, community engagement, placements, sport, culture, digital environments and campus activities.

Guided by the United Nations Convention on the Rights of the Child the African Charter on the Rights and Welfare of the Child, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa (Maputo Protocol), and the Keeping Children Safe International Child Safeguarding Standards, and the recognition that safeguarding is fundamental to the rights to protection, dignity, equality, wellbeing and education.

We further recognise that girls and young women, people with disabilities, refugees and displaced people face disproportionate risks of sexual harassment, exploitation, abuse, and violence that can impede their access to and participation in education.

We endorse these commitments to ensure that our institutions uphold the principles of non-discrimination, the best interests of the child, participation, accountability, and protection from all forms of violence, abuse, exploitation and neglect.

Our commitments

1. Leadership and accountability

We will champion a culture of safeguarding, provide visible leadership for safeguarding from the highest level of institutional leadership and ensure that governing bodies, senior management, and institutional leaders are accountable for fostering safe, respectful and rights-based learning environments.

2. Safe Policies, systems and culture

We will establish and regularly review safeguarding policies, codes of conduct, and institutional systems that prevent harm and promote a culture of safety, dignity, inclusion, and respect that align with international and African child rights standards and apply across all institutional activities.

3. Safe people

We will ensure that recruitment, screening, selection, induction, supervision, and performance management processes promote safe behaviour, and reduce risks to children and young people. We recognise the importance of a code of conduct to uphold a shared vision of appropriate behaviour in academic settings.

4. Prevention of harm

We will identify, assess, and address safeguarding risks across teaching, research, fieldwork, placements, outreach programmes, campus life and partnerships.

5. Survivor-centred reporting and response

We will implement accessible, confidential, and trusted reporting mechanisms and respond to concerns through a survivor-centred approach that prioritises safety, dignity, informed consent, non-retaliation, privacy and access to appropriate support services.

We commit to ensuring that those subjected to abuse, harassment, exploitation, or violence are listened to, supported, and treated with respect throughout institutional processes.

6. Equality and safe access to education

We will ensure that safeguarding measures protect all children and young people without discrimination, with particular attention to those facing heightened vulnerability or marginalisation.

We will take proactive measures to prevent and respond to gender-based violence, sexual harassment, exploitation, and discrimination, and promote equal and safe access to quality education, leadership opportunities and institutional participation for women and girls.

7. Digital safeguarding

We will promote safe and responsible use of digital technologies by preventing and responding to online abuse, exploitation, harassment, cyberbullying, harmful content and technology-facilitated violence. We will integrate safeguarding into online learning, research activities, communication platforms, data protection practices and the responsible use of emerging technologies.

8. Participation and voice

We will create meaningful opportunities for children and young people to be heard and to lead in decision-making and contribute to the development of safeguarding measures that affect them.

9. Safe partnerships and capacity building

We will ensure that all members of our institutions receive appropriate safeguarding training and support. Equally, we will require partners, contractors, service providers, researchers, and affiliated organisations to uphold equivalent safeguarding standards and to provide support when needed.

10. Learning and continuous improvement

We will monitor, evaluate, and report on safeguarding performance, learn from experiences and survivor feedback, and continuously strengthen our practices to achieve the highest standards of protection and accountability.

By endorsing this Compact, we commit to exercising leadership that places the safety, dignity, rights, and wellbeing of children, young people and all members of our academic communities at the centre of institutional life. We will work collectively to ensure that African higher education institutions are environments free from abuse, exploitation, discrimination, harassment, and violence, where every learner can thrive and realise their full potential.

Endorsement/in writing/digital?

Institution	
Vice-Chancellor/President/Rector	
Signature	
Date	
Country	

Pacte des dirigeants de l'enseignement supérieur africain pour la protection des enfants et des jeunes

Préambule

Nous, dirigeants des établissements d'enseignement supérieur en Afrique, réaffirmons notre engagement en faveur de la dignité, des droits, de la sécurité et du bien-être de tous les enfants et jeunes qui interagissent avec nos institutions à travers l'enseignement, la recherche, les activités de sensibilisation, l'engagement communautaire, les stages, le sport, la culture, les environnements numériques et la vie sur les campus.

Guidés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), ainsi que par les Normes internationales de protection de l'enfance de Keeping Children Safe, et reconnaissant que la protection est fondamentale pour garantir les droits à la protection, à la dignité, à l'égalité, au bien-être et à l'éducation.

Nous reconnaissons en outre que les filles et les jeunes femmes, les personnes en situation de handicap, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées sont exposés de manière disproportionnée aux risques de harcèlement sexuel, d'exploitation, d'abus et de violence, susceptibles d'entraver leur accès à l'éducation et leur participation à celle-ci.

Nous approuvons les présents engagements afin de veiller à ce que nos institutions respectent les principes de non-discrimination, de l'intérêt supérieur de l'enfant, de participation, de responsabilité et de protection contre toute forme de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence.

Nos engagements

1. Leadership et responsabilité

Nous promouvrons une culture de la protection, assurerons un leadership visible en matière de protection au plus haut niveau de gouvernance institutionnelle et veillerons à ce que les organes de gouvernance, la direction et les responsables institutionnels rendent compte de leurs actions visant à favoriser des environnements d'apprentissage sûrs, respectueux et fondés sur les droits._

2. Politiques, systèmes et culture de sécurité

Nous établirons et réviserons régulièrement des politiques de protection, des codes de conduite et des systèmes institutionnels visant à prévenir les préjudices et à promouvoir une culture de sécurité, de dignité, d'inclusion et de respect, conformément aux normes africaines et internationales relatives aux droits de l'enfant, et applicables à l'ensemble des activités institutionnelles._

3. Personnel sûr et qualifié

Nous veillerons à ce que les processus de recrutement, de vérification, de sélection, d'intégration, de supervision et d'évaluation des performances favorisent des comportements sûrs et réduisent les risques pour les enfants et les jeunes. Nous reconnaissons également l'importance d'un code de conduite permettant de promouvoir une vision commune des comportements appropriés dans les environnements académiques._

4. Prévention des préjudices

Nous identifierons, évaluerons et atténuerons les risques liés à la protection dans les activités d'enseignement, de recherche, de travail de terrain, de stages, de programmes de sensibilisation, de vie sur le campus et de partenariats._

5. Signalement et réponse centrés sur les survivants

Nous mettrons en place des mécanismes de signalement accessibles, confidentiels et dignes de confiance, et répondrons aux préoccupations selon une approche centrée sur les survivants qui privilégie la sécurité, la dignité, le consentement éclairé, la protection contre les représailles, le respect de la vie privée et l'accès à des services de soutien appropriés._

Nous nous engageons à garantir que les personnes ayant subi des abus, du harcèlement, de l'exploitation ou des violences soient écoutées, soutenues et traitées avec respect tout au long des procédures institutionnelles.

6. Égalité et accès sûr à l'éducation

Nous veillerons à ce que les mesures de protection bénéficient à tous les enfants et jeunes sans discrimination, en accordant une attention particulière à celles et ceux qui sont confrontées à une vulnérabilité ou une marginalisation accrues

Nous prendrons des mesures proactives pour prévenir et répondre aux violences fondées sur le genre, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les discriminations, tout en favorisant un accès égalitaire et sécurisé à une éducation de qualité, aux opportunités de leadership et à la participation institutionnelle pour les femmes et les filles.

7. Protection dans l'environnement numérique

Nous encouragerons une utilisation sûre et responsable des technologies numériques en prévenant et en traitant les abus en ligne, l'exploitation, le harcèlement, la cyberintimidation, les contenus préjudiciables et les violences facilitées par les technologies. Nous intégrerons la protection dans l'enseignement en ligne, les activités de recherche, les plateformes de communication, les pratiques de protection des données et l'utilisation responsable des technologies émergentes.

8. Participation et expression des enfants et des jeunes

Nous créerons des opportunités significatives permettant aux enfants et aux jeunes d'être entendus, de jouer un rôle moteur dans la prise de décision et de contribuer à l'élaboration des mesures de protection qui les concernent.

9. Partenariats sûrs et renforcement des capacités

Nous veillerons à ce que tous les membres de nos institutions bénéficient d'une formation et d'un accompagnement appropriés en matière de protection. De même, nous exigerons de nos partenaires, prestataires, fournisseurs de services, chercheurs et organisations affiliées qu'ils respectent des normes de protection

équivalentes et fournissent un soutien lorsque cela est nécessaire.

10. Apprentissage et amélioration continue

Nous assurerons le suivi, l'évaluation et la communication des résultats en matière de protection, tirerons les enseignements des expériences vécues et des retours des survivants, et renforcerons continuellement nos pratiques afin d'atteindre les plus hauts standards de protection et de responsabilité.

En adhérant au présent Pacte, nous nous engageons à exercer un leadership qui place la sécurité, la dignité, les droits et le bien-être des enfants, des jeunes et de l'ensemble de nos communautés académiques au cœur de la vie institutionnelle. Nous travaillerons collectivement pour faire en sorte que les établissements africains d'enseignement supérieur soient des environnements exempts d'abus, d'exploitation, de discrimination, de harcèlement et de violence, où chaque apprenant peut s'épanouir et réaliser pleinement son potentiel.

Signature d'adhésion

Institution	
Recteur / Président(e) / Vice-Chancellor	
Signature	
Date	
Pays	